

Définition des termes :

Fauchage : entretien de la végétation des talus et du fond du fossé.

Curage : enlèvement des sédiments en fond de fossé.

Reprofilage : maintien du profil hydraulique (comblé les creux, enlever les bosses,...).

Méthodologies de curage - fauchage - reprofilage :

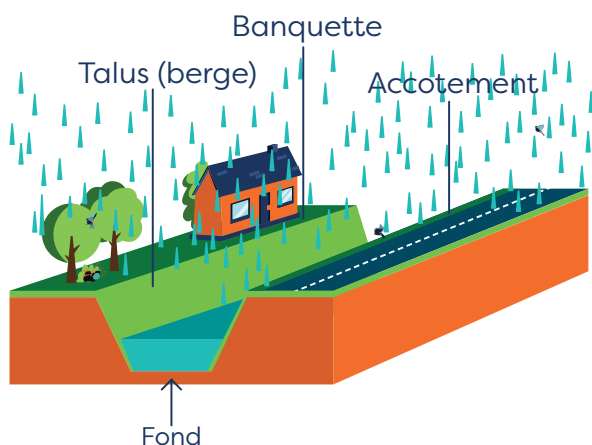
1 - Éviter le curage à blanc, c'est-à-dire le reprofilage des berges et le décapage des végétaux et de la couche superficielle du sol ;

2 - Enlever les sédiments par tronçon en étalant le travail sur plusieurs années de façon à permettre la recolonisation par la végétation de la partie mise à nue ;

3 - Ne pas surcreuser afin de respecter la forme des fossés, largeur et profondeur naturelle ;

4 - Dans la mesure du possible réensemencer la couche superficielle du fond du fossé en re-étalant les premiers centimètres de vase extraite qui contient graines, boutures et microfaune ;

5 - Lors de travaux proches du cours d'eau, et pour éviter un départ de matériau trop important vers celui-ci, un filtre paille peut être mis en place. Le curage est idéalement réalisé de l'amont vers aval pour contenir les écoulements.



Pour en savoir plus : fiche n°1 : Accéder aux cartes des fossés / fiche n°2 : Types de fossés et responsabilités / fiche n°4 : Travaux et aménagement dans un fossé / fiche n°5 : Construire au bord d'un fossé

Un profil hydraulique adapté favorise l'infiltration pour les petites pluies et l'écoulement vers l'aval pour les pluies intenses

Méthodologie d'entretien de la végétation :

1 - Réaliser le fauchage des berges par alternance, berge droite la première année et berge gauche la suivante.

2 - Conserver au mieux les végétaux en haut de berge : arbustes, grands arbres,...

3 - Conserver les végétaux sur les berges.

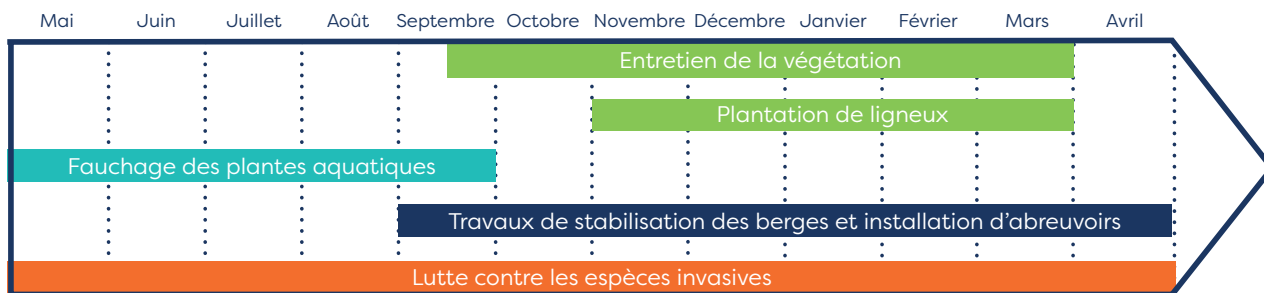
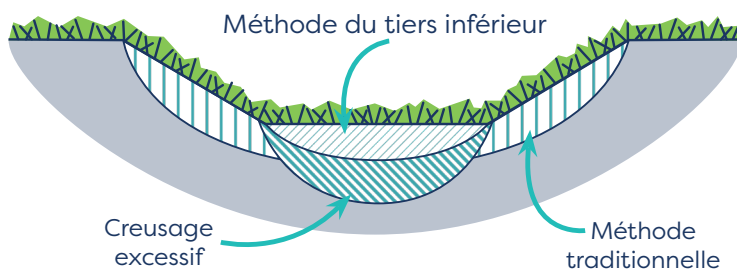
Ceci permet de maintenir la faune et la flore

- Maintien des berges
- Stabilisation des berges

Matériels :

- Débroussailleuse
- Coupe-bordures

Taillage interdit pendant la période de nidification de mars à septembre



Période d'entretien :

Établir un planning préventif pluriannuel intégrant au mieux les périodes favorables en fonction des espèces protégées.

Certaines plantes de bord de route sont protégées et des périodes d'intervention sont définies en fonction des espèces concernées.



Fleur protégée en Haute-Garonne, *Orchis lacté*

À CONTRÔLER AVANT INTERVENTION

- En cas de présence d'espèces protégées, le curage et le reprofilage sont soumis à une procédure de dérogation « espèces protégées » instruite par la DREAL Occitanie.
- Constat d'huissier avant et après travaux : si clôtures, murs, ... proches de la zone travaillée afin de se prémunir de tout recours.
- Obtenir les autorisations nécessaires : passage et travaux en domaine privé, autorisation de voiries...
- Autorisation des agriculteurs : adapter la période d'intervention en fonction des cultures.

— · Marchés publics d'entretien des fossés à disposition des services au sein de Toulouse Métropole.

Pour en savoir plus : fiche n°1 : Accéder aux cartes des fossés / fiche n°2 : Types de fossés et responsabilités / fiche n°4 : Travaux et aménagement dans un fossé / fiche n°5 : Construire au bord d'un fossé